

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 24 janvier 2018

Délibération 2018.CA.03
Budget initial 2018

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 23 Nombre de membres présents ou représentés : 34 Majorité requise pour le vote : 18	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 22 Contre : 3 Abstention : 9
---	--

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 129 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 128 ETPT hors plafond (127,59 arrondi à l'ETPT supérieur)
- 17 425 737 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 4 698 092 € personnel
 - 10 462 485 € fonctionnement et intervention
 - 2 265 161 € investissement
- 17 658 603€ de crédits de paiement dont :
 - 4 698 092 € personnel
 - 10 678 294 € fonctionnement et intervention
 - 2 282 217 € investissement
- 21 702 884 € de prévisions de recettes
- 4 044 281 € de solde budgétaire (excédent)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 4 044 281 € de variation de trésorerie
- 166 858 € de résultat patrimonial
- 226 233 € de capacité d'autofinancement
- 11 827 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.



Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »